

# Bulletin communal d'AIZIER



## Dans ce numéro

---

<b>Le mot du Maire</b>	3
<b>Administration communale</b>	4
<b>Un peu d'histoire</b>	9
<b>Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?</b>	13
<b>Manifestations et évènements</b>	14
<b>Informations pratiques</b>	26

# Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernier bulletin municipal, j'évoquais les grands changements qui s'annonçaient à nous. Un an plus tard, on y voit plus clair, les choses se précisent.

Tout d'abord, les élections cantonales se transforment en élections départementales avec pour conséquence la réunion du canton de Quillebeuf/Seine avec celui de Routot pour ne former qu'un seul canton : celui de Bourg-Achard. Il sera administré par deux élus titulaires et deux élus suppléants (deux femmes et deux hommes) que vous désignerez les 22 et 29 mars prochains.

Ensuite, à la fin de l'année 2015 auront lieu les élections régionales, où là aussi il y aura du changement puisque la Normandie sera enfin réunifiée : Haute et Basse Normandie ne formeront plus qu'une grande Normandie.

Puis, il y aura encore une étape qui consistera à rapprocher ou en d'autres termes fusionner les Communautés de Communes de moins de 20 000 habitants d'ici le 1er janvier 2017.

Comme vous le savez peut être, j'ai l'honneur, depuis avril dernier, de présider à l'avenir de celle de Quillebeuf/Seine. Cette dernière rassemblant 6 200 habitants est directement concernée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Comme il faut conserver une continuité territoriale et même si le Roumois-Nord tient la corde, notre Communauté de Communes aura donc le choix de fusionner avec celle du Roumois-Nord, celle de Pont-Audemer, de Beuzeville ou pourquoi pas de Caux Vallée de Seine... L'échelon de proximité sera donc un peu plus éloigné, j'espère simplement que nos administrés d'Aizier et du nouveau canton s'y retrouveront... Affaire à suivre dans le courant de l'année 2015.

Enfin, un autre sujet lié à la proximité, aux familles et à nos jeunes, est le projet de construction d'un nouveau collège à...Pont-Audemer !

Sans concertation des élus, des enseignants et des associations de parents d'élèves, le Président du Conseil Général a décidé de reconstruire le collège Louise Michel, situé à Manneville/Risle et dont dépendent nos populations et nos jeunes, dans le quartier des Étangs ; faisant fi au passage de l'augmentation des temps de transport, des questions d'environnement de cet établissement et de bien d'autres difficultés que vous pourrez approfondir en adhérent à l'association de défense du collège de Manneville/Risle. C'est une hérésie en terme d'aménagement du territoire, de « bien vivre » des familles et de démocratie participative.

J'évoquais certains changements en préambule de mon propos, vous pouvez constater que c'est un doux euphémisme.

Mais sachez que la tâche est pour moi enthousiasmante, exaltante et que vos élus m'accompagnent et me font confiance pour que nous abordions ces changements au profit de tous nos concitoyens.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous et vos familles.

Benoit GATINET

# Administration communale

## Budget primitif 2014 - Section d'investissement

### Dépenses

Déficit d'investissement de l'exercice 2013 .....	119 624 €
Dépenses imprévues .....	3 000 €
Remboursement capital d'emprunt .....	5 025 €
Travaux d'enfouissement des lignes .....	39 731 €
Panneaux de rues et plan de la commune .....	2 557 €
Contrat logiciel informatique .....	1 160 €
Extincteur .....	200 €
Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas ».....	426 032 €
Projet « Restaurant-Maison Le Pallec » .....	206 739 €
<b>TOTAL</b>	<b>804 068 €</b>

### Recettes

Virement de la section de fonctionnement .....	79 375 €
Amortissements .....	9 340 €
Récupération de la TVA .....	55 500 €
Taxe Local d'Aménagement .....	600 €
Excédents de fonctionnement capitalisé (c/1068) .....	121 145 €
Panneaux de rue - Réserve parlementaire.....	2 000 €
Subventions - Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas » :	
• Conseil Régional .....	156 715 €
• Conseil Général .....	176 651 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine .....	49 526 €
Subventions - Projet « Restaurant-Maison Le Pallec » :	
• Etat .....	121 820 €
• Conseil Général .....	18 896 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine .....	12 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>804 068 €</b>

## Budget primitif 2014 - Section de fonctionnement

### Dépenses

Achats et Services extérieurs .....	31 650 €
Charges de personnel .....	30 510 €
Autres charges de gestion courante .....	11 500 €
Reversement sur FNGIR .....	4 681 €
Virement à la section d'investissement .....	79 375 €
Amortissements .....	9 340 €
Frais de fonctionnement - Ecole Trouville la Haule .....	5 000 €
Subventions communales .....	3 326 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte) .....	500 €
Remboursement intérêts d'emprunt .....	4 300 €
Autres charges exceptionnelles .....	6 856 €
Dépenses imprévues .....	1 037 €
<b>TOTAL</b>	<b>188 075 €</b>

### Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 .....	109 841 €
Remboursements sur les charges de personnel .....	6 300 €
Redevance d'occupation du domaine public .....	400 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...) .....	6 800 €
Impôts et taxes .....	28 743 €
Dotations & subventions versées par l'Etat .....	35 991 €
<b>TOTAL</b>	<b>188 075 €</b>

## Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2014, pour un montant total de 3 326 €, dont 632 € au C.C.A.S. :

Union des Anciens Combattants de Quillebeuf .....	15.00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure .....	26.00 €
Association des Maires du Canton .....	77.00 €
Croix Rouge Française .....	15.00 €
Soutien Alimentaire Cantonal .....	120.00 €
Les Papillons Blancs .....	15.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers de Routot .....	100.00 €
Ecole de Trouville-la-Haule .....	120.00 €
Association Récréa'Mômes .....	15.00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville .....	45.00 €
FCIC Le Bel Air .....	440.00 €
Association Risloise de Taekwondo.....	45.00 €
Société de Chasse d'Aizier .....	200.00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S .....	200.00 €
Comité des Loisirs .....	1 188.00 €
Au Nom d'Inès . .....	50.00 €
Divers.....	23.00 €

## Etat civil



Stéphanie BENARD  
et  
Alexandre SEPPO EBENGUE

Le 14 juin 2014

## Personnel Communal

La commune a renouvelé le contrat de Madame Marie LEFEBVRE pour 12 mois, à compter du 4 novembre 2014.



## Une championne à Aizier

Flavie est sacrée championne de Normandie pour la deuxième année consécutive en Taekwondo depuis le 14 décembre 2014.

Bravo à elle !



## Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Vous allez recevoir la visite de Mme Céline VIGOR, notre agent recenseur.

Comme chaque année, l'agent recenseur se présentera dans votre logement. Désormais, vous aurez le choix : remplir le questionnaire papier ou bien répondre en ligne ! Dans ce cas, l'agent recenseur en sera automatiquement averti et n'aura pas besoin de passer une seconde fois.

Merci de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle. La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE.

Merci par avance de votre participation.



## Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec le **livret de famille de vos parents** et votre **carte d'identité**.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état...).





## Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, il n'est pas trop tard...

Vous pouvez venir vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2014.

Une permanence se tiendra à la mairie le 31 décembre de 11h00 à 12h00.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



## Elections

Les élections départementales se dérouleront le dimanche 22 mars 2015. Dans les cantons où un second tour sera requis, il interviendra le dimanche 29 mars 2015.

## Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique



Après mise en demeure sans résultats de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011).

## Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- \* les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- \* les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- \* les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

*Article 9:* les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.



## « La chapelle Saint-Thomas »

Dans les bois, au-dessus du hameau d'Arsault, devait exister  
à l'époque gallo-romaine un « lucus » : bois sacré.  
Une mare, comme il en existe 57 en forêt de Brotonne, aurait été dallée de silex.  
Elle est en cours de dégagement.  
A cet endroit, une élévation marque encore le tracé de la voie romaine  
aboutissant à Aizier.  
C'est dans ce lieu que se découvrent les ruines de la chapelle Saint-Thomas...



Fondée par les religieuses de Fécamp au XII<sup>ème</sup> siècle, il n'existe aucun texte à son sujet avant le 13 janvier 1421 où elle est désignée comme maladrerie d'Aizier au sujet d'un abornement.

En 1602, dans les lettres de changement de prier, on dit « capella seu leprosarìa s.thomas de Aisiaco »

Les lépreux, nombreux depuis les croisades, avaient plus de 2 000 maladreries en France vers 1550 et 3 dans le secteur de Pont-Audemer.

En effet, à Saint-Paul-sur-Risle, une chapelle fut construite sous le patronage de Saint-Gilles de Pont-Audemer. Elle était richement dotée car elle possédait le bénéfice d'une tourbière au Marais-Vernier offerte par Robert de Sainte-Mère Eglise.

A Tourville, était située la léproserie de Sainte-Catherine des Hêtres.

A Aizier, la chapelle fut dédiée à Saint-Thomas de Cantorbéry.

Les lépreux venaient y entendre la messe.

Pour éviter toute contagion, ils devaient être séparés des habitants du village.

Les biens-portants, souvent agressifs envers les malades, considéraient la lèpre comme une punition de Dieu pour des fautes cachées.

La maladie était sans remède.

Les lépreux vivaient dans des cabanes ou sur des barques que l'on devait brûler tous les 4 ans. Leurs enfants étaient baptisés sous les fonds baptismaux. Leur linge devait être lavé 4 fois et de nuit dans la rivière.



*Né en 1117, assassiné en 1170*

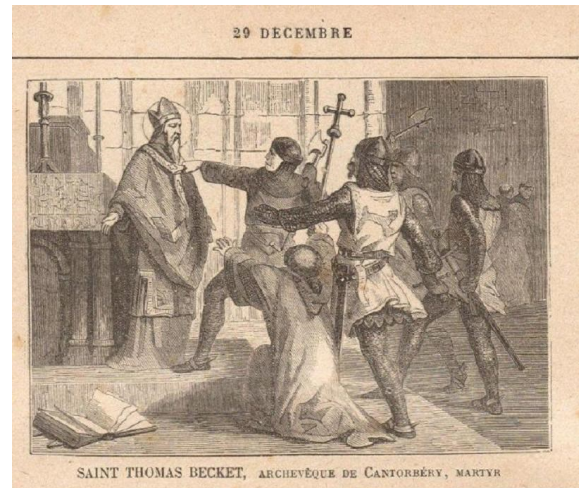
## Pourquoi cette très modeste chapelle fut-elle dédiée à Saint-Thomas de Cantorbéry ?

Saint-Thomas jouissait d'une grande popularité en Normandie comme l'atteste le nombre de sanctuaires.

Fils d'un marchand de Rouen, nommé Gilbert surnommé Becket et établi à Londres, Thomas fut nommé archevêque de Cantorbéry par Henri II Plantagenêt le 3 juin 1162.

Exilé en France pour avoir soutenu son église contre le roi, il rentra ensuite en Angleterre et fut assassiné à l'autel en 1170.

Dans la liste des 43 jours fériés du diocèse de Rouen pour l'année 1492-1493, en plus des dimanches et des fêtes d'obligation (en tout plus de 100 jours), on trouve le 29 décembre Saint-Thomas de Cantorbéry ; elle fut supprimée en 1522.



Les dernières années et la mort de Saint-Thomas de Cantorbéry sont sculptées au tympan du portail du bras sud du transept de la cathédrale de Bayeux.

Cette mort tragique et sublime avait enthousiasmé les chrétiens. Sa vie fut sculptée dans la pierre à Bayeux et glorifiée d'autant plus qu'il avait résisté au Roi anglais.

Il fut canonisé en 1173.



*Le meurtre de Thomas Becket d'après une miniature médiévale*

Il y eut bientôt 60 lieux de culte dans le diocèse de Rouen principalement situés près de la mer et des rivières. Il fut choisi pour être le patron de cette chapelle et l'office fixé le 7 juillet.

En 1625, cette chapelle avait toujours pour titre « maladrerie » ; un religieux y célébrait les offices. En voici la liste d'après l'abbé Lebeurier :

Avant 1584, Mathurin Duval

1594 - 1602, François Desmarquetz, religieux de Fécamp

1602 - 1622, Nicolas Gouel, religieux de Fécamp

1660 - 1695, Charles Turpin

1696, François Mésange...

Le 8 mars 1680, il fut convenu que les offrandes des fidèles le jour de la Saint-Thomas reviendraient au curé d'Aizier ; à charge pour lui d'y célébrer la messe.  
En 1664, il n'y a plus de lépreux.

Cette chapelle devient un centre de pèlerinage : une sente des pèlerins traversait les taillis pour rejoindre la route d'Aizier à Bourneville.

Chaque année, les habitants du Marais-Vernier venaient en procession à la mare pour obtenir la guérison des fièvres paludéennes très fréquentes dans les marécages du bord de Seine de la Manche jusqu'à Rouen.

Une croyance est restée vivace : si on arrive à nouer les branches de noisetier de la main gauche, c'est le mariage assuré dans l'année.  
Nombreuses branches sont encore nouées.



A Saint-Thomas, on brisait à demi branche de coudrer autour de l'édifice puis on la raccommodait avec une ligature de linge. Si la branche reprenait, le vœu formulé au pied de l'autel devait être exaucé : mariage, naissance, guérison de maladies...

On considérait en cas de reprise le mal comme étouffé dans la branche.

On déposait aussi sur l'autel des ex-voto de toute espèce : niche en bois contenant une image, chapelets, statuettes...

### La construction

Il ne reste plus, depuis longtemps, que le pignon du sanctuaire soutenu par un contrefort unique et 2 petites baies romanes étroites, cintrées et abasées. On voit encore les murs en silex englobés avec angles de pierre avec contreforts.

En 1617, Nicolas Gouel fait faire un nouvel autel qui coûte 70 sous puis il dépense 25 livres pour les réparations de maçonnerie et 40 livres pour la charpente et la couverture.

Le 25 juin 1717, Monseigneur Claude Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, vient visiter l'église d'Aizier. Il se rend le jour même à la chapelle Saint-Thomas. Il constate « une pierre d'autel cassée, pas de décoration ni de vitraux. Rien pour célébrer le culte. La couverture à réparer. Celle de la nef, sous laquelle il n'y a pas de lambris, est en paille. »

Les fouilles pratiquées ensuite sur le sol de la chapelle prouvent qu'elle fut par la suite recouverte de petites tuiles.

La Révolution accentua la ruine de la chapelle. Une pièce de terre provenant du prieuré fut vendue le 12 avril 1791 au prix de 1475 au bénéfice de la Nation.

Vers 1830, le clergé de Sainte-Croix où résidait le curé desservant Aizier, se rendait en procession à l'oratoire et de nombreux pèlerins déposaient sur l'autel des couronnes de fleurs et des modestes offrandes en argent.

La végétation envahit doucement les murs.

En 1954, la paroisse essaya de redonner vie au pèlerinage. Pendant quelques années, une procession eut lieu, rehaussée par la venue des confrères de charité des villages voisins. L'abbé Joseph Van Walleghele présida la dernière procession. Ce pèlerinage n'eut pas de suite.

Abandonnée depuis 3 siècles, la chapelle fut achetée par Monsieur Laurent en 1962. Il obtint l'aide du Crédit Agricole dans le cadre de la campagne de l'Eure est aux jeunes » avec l'aide bénévole des Scouts d'Europe. Il entreprit le nettoyage de la végétation, la sauvegarde et consolidation des ruines.

En 1983, à l'initiative de M. Fuchs, un défilé aux flambeaux fut organisé pour la Fête de la Saint-Jean.

Les jeunes avaient décoré les ruines de bouquets et jonché le sol de feuillages et de fleurs renouant ainsi avec les coutumes du Moyen-âge, de couvrir le pavé des églises dans les grandes solennités avec de la paille, des feuilles ou des bruyères.

*Avant de nous quitter, Madeleine JOTTE a légué à la mairie tout son travail de recherches historiques. Nous possédons encore beaucoup d'articles rédigés de sa main et nous ne manquerons pas de vous en faire profiter dans les bulletins à venir.*



# Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?

Par Christophe FOLIOT

## La chapelle Saint-Thomas ouverte au public

Après une année de travaux, le site historique de la Chapelle Saint-Thomas ouvre ses portes au public.

Vous pouvez vous y rendre 7 jours sur 7, l'entrée est gratuite et est accessible pour les personnes à mobilité réduite.



Sur ce site, vous trouverez les vestiges d'une ancienne léproserie médiévale du 12ème siècle. Un parcours d'interprétation vous permettra de vous balader et d'apprendre comment ont vécu les hommes et les femmes qui ont habité en ces lieux à partir de 1180 et pendant près de 350 ans.

Des hommes et des femmes ont souffert en ces lieux et beaucoup y sont morts. Respectons leur mémoire...

Conscients de l'importance historique du site, les partenaires que sont le Conseil Général de l'Eure, la Région Haute-Normandie, la Direction des Affaires Culturelles de Haute-Normandie, la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, ont largement financé la mise en valeur du lieu (80 % du financement). La commune d'Aizier, porteur du projet, tient à les remercier pour leur soutien et leur engagement, ainsi que le Pays Risle-Estuaire pour son aide dans le montage du dossier.



## *Cérémonie des Voeux du maire Galette des Rois 2014*

*Mesdames, Messieurs, Chers Amis,*

*C'est pour moi un grand honneur et une joie de présider cette dernière cérémonie du mandat.*

*En effet, comme vous le savez tous, 2014 sera une année électorale, vous serez appelés les 23 et 30 mars prochains à désigner de nouveaux conseillers municipaux puis le 25 mai vos représentants à Bruxelles, vos députés européens.*



*Grâce au travail de vos conseillers municipaux actuels, nous avons pu agir au profit des habitants et de l'embellissement de la commune, mais aussi de l'intérêt de notre village.*

*Nous vous avons annoncé intervenir pour la dévégétalisation du clocher, c'est chose faite depuis l'intervention de l'entreprise Cime. Malheureusement, le diagnostic sanitaire de l'édifice, commandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, montre que le mal est plus profond et qu'il faudra encore intervenir.*

*Les contacts entretenus depuis plusieurs années avec ce service nous laisse penser que l'intérêt patrimonial est avéré et qu'un bon dossier nous permettra de trouver des financements.*

*Concernant la chapelle Saint-Thomas, les travaux sont en cours de réalisation, pour des raisons de sécurité, le chantier est donc interdit au public mais l'inauguration est prévue au printemps 2015.*

*Cela fait une dizaine d'années que la Municipalité et Luc BONNIN travaillent à un projet de valorisation. Quelques chiffres, la valorisation de la chapelle représente un investissement d'environ 520 000 € financé à 80% par le Conseil Général de l'Eure, la Région Haute Normandie, la Communauté de Communes de Quillebeuf/Seine et la Commune.*

*Je ne serai pas long au sujet de la mise en place des panneaux de rues, vous êtes invités à leur inauguration le 8 février prochain. Je dirai simplement, nous l'avions dit nous l'avons fait.*

*Cette année, nous avons inauguré les travaux de lutte contre les ruissellements réalisés sur le bassin versant d'Aizier par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine. Ces travaux très attendus protègent les habitations menacées, rassurent les habitants concernés, sécurisent la route départementale 139 et protègent la ressource en eau.*

*Le projet de restaurant, comme tous les autres, est un projet de longue haleïne.*

*Le permis de construire a été accordé cette année, nous attendons l'accord de subvention du Fisac pour clore le volet financement et pouvoir lancer l'appel d'offres travaux.*

*En 2013, les grands voiliers ont, une nouvelle fois, croisé les plages d'Aizier.*

*Le Comité des Loisirs a, cette année encore, « assuré grave » comme diraient les jeunes.*

*En effet, notre appel aux habitants a été entendu par un grand nombre d'entre vous faisant de cette manifestation un événement réussi, garantissant l'accueil et la sécurité de nos visiteurs d'un jour et contribuant à la bonne image de notre commune.*

*Mais, je retiendrai surtout de cet événement, et c'est ce qui me semble le plus important de tout, c'est la cohésion qui règne dans notre village et j'espère que le restaurant que nous souhaitons ouvrir, contribuera à renforcer encore cet esprit.*





*Cette année 2013 a vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons accompagné la commune de Trouville-la-Haule dans la mise en place de cette réforme.*

*Même si nous nous sommes employés à faire de notre mieux dans l'intérêt des enfants et de leurs parents, cette réforme a été bâclée et ne répond pas correctement aux attentes des parents, de la majeure partie des enseignants et sera coûteuse pour nos collectivités.*

*J'en ai terminé pour ce bilan, ce fut encore une année riche,*

*Pour 2014, nous ne manquons pas de projets, ils sont, vous l'avez compris en cours et nous aurons l'occasion d'en développer d'autres dans quelques semaines à l'occasion des élections.*

*Bonne et heureuse année à tous.*

*Benoît GATINET*



## Inauguration Panneaux de rues Numérotation des habitations

C'est sous un temps plus clément qu'annoncé par Météo France que la cérémonie d'inauguration de la numérotation des habitations et de la nomination des routes et chemins d'Aizier s'est déroulée ce samedi 8 février 2014 à la salle communale qui, par la même occasion, a été baptisée **Salle Madeleine JOTTE**, du nom notre regrettée historienne disparue en 2012.



### Discours de Benoît GATINET :

*Messieurs les Sénateurs, cher Ladislas, cher Hervé,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Quillebeuf/Seine, cher Guy,  
Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers Collègues,  
Je salue Bernard MONTAVILLE et ses enfants représentant la famille de Madeleine JOTTE,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,*

*Nous sommes réunis aujourd'hui pour inaugurer les panneaux de rues et la numérotation des habitations et, à cette occasion, baptiser la maison des associations au nom de notre regrettée Madeleine JOTTE.*

*Je tiens à remercier Hervé MAUREY, notre Sénateur-Maire de Bernay, pour la réserve parlementaire qu'il nous a accordée dans ce dossier ; elle représente 50% de la dépense totale. Vous le savez, sans l'aide de nos parlementaires, de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Département, nos projets ne pourraient aboutir.*

*Donner des noms à nos rues, routes et impasses peut passer pour un exercice anodin, mais il n'y a pas d'actions anodines dans une commune, tout doit être réfléchi et concerté.*

*Je dois vous le dire, je n'étais pas favorable à la mise en place de la numérotation, et je n'étais pas le seul à penser que nous vivions dans un village et que cette numérotation était réservée aux villes. Mais, face à la demande des services postaux et de secours, et d'une part de plus en plus importante des habitants, en raison aussi de la croissance du commerce par Internet et des problèmes de livraison que cela engendrait, le Conseil municipal a décidé de revoir sa décision et d'accéder à cette demande.*

*C'est donc sur la base de recherches historiques que nous a laissées Madeleine, que les membres de la commission des travaux ont baptisé les rues, mesuré la chaussée pour pouvoir numéroté les habitations et défini l'emplacement de chaque panneau.*

*C'est ainsi que l'on peut maintenant cheminer sur la route de la Hunière, la route du fond des Vaux, la sente aux malades, ou encore aux douaniers, l'impasse du quai de Seine nous rappelant la proximité qu'a la Seine avec notre village, pour ne citer que ces quelques noms.*

*Le résultat est là, c'est qualitatif, intégré à notre environnement rural, et contenu en terme de coût.*

*Je remercie très chaleureusement les membres de la commission travaux pour leur excellent travail.*

*Comme je vous l'ai dit en préambule, nous sommes réunis aussi pour rendre hommage à Madeleine JOTTE. Depuis peu une plaque baptise de son nom la maison des associations et je voudrais dire quelques mots au sujet de Madeleine:*

*Peu de personnes dans cette assemblée n'ont pas connu Madeleine JOTTE, que ce soit nos grands élus, fidèles visiteurs de ses multiples expositions, ou élus, habitants, membres des associations.*

*En effet, bien que très discrète, cette érudite ne passât pas inaperçue tant elle était proche des gens, assoiffée d'histoire, intarissable et toujours prompte à échanger avec le visiteur les informations qu'elle avait glanées au long de ses multiples recherches concernant Aizier, les villages du canton, la région, ou plus largement Paris ou bien encore la ville de Sens, d'où elle était originaire.*

*Évidemment, personnellement et en tant qu' élu, je ne serai jamais assez reconnaissant à Madeleine : elle m'a soutenu, encouragé et accompagné pour animer notre cher Aizier.*

*Elle a contribué à la création du bulletin communal, sa rubrique « Un peu d'histoire » perdure grâce aux écrits qu'elle nous a laissés, elle a comme je l'ai dit animé les journées du Patrimoine, participé à toutes les manifestations organisées par le Comité des loisirs avec toujours dans son ombre, jusqu'en 2000, son fidèle compagnon Jacques CARTIER.*

*Ses recherches ont été nombreuses et afin d'en faire profiter toutes les communes concernées, je vais remettre à chacun des maires concernés un classeur rassemblant le fruit de ses recherches.*

Après, les discours des élus et de Bernard MONTAVILLE, neveu de Madeleine, un ruban tricolore a été coupé symboliquement annonçant la fin officielle de la manifestation. Toutes les personnes présentes ont été invitées à célébrer cet instant en partageant un verre de l'amitié.

Christophe FOLIOT



## Bonhomme Hiver



Ce samedi 29 mars, le Comité de Loisirs organisa son traditionnel Bonhomme Hiver avec d'autant plus d'ardeur que celui-ci avait dû être annulé en 2013 faute de participants.

Le soin et le savoir-faire de Nelly, Jean Pierre et Marie entre autres permirent la création d'un élégant Bonhomme Hiver, paré pour l'occasion d'un costume de marin en l'honneur de l'Armada 2013. Fleurs et verdure du village finirent de l'habiller.

Afin d'apporter une touche d'innovation à l'évènement, les participants furent placés à table en fonction de leur quartier de résidence : le Bourg, le Flacq et Arsault.

Cela ne manqua pas d'attiser railleries et rivalités sympathiques lors du Quizz sur le village animé par Nelly et Arnaud.

C'est l'équipe du Bourg qui donna le plus de réponses correctes aux questions savamment préparées par Nelly. Parmi ces questions : Quel nom fut donné à la cloche de l'Eglise d'Aizier... Le savez-vous d'ailleurs ?



Pendant que repas et discussions battaient leur plein, et ce dans la chaleur tropicale des appareils à raclette, Jeanne et Roxane tinrent les plus petits captivés à l'aide de jeux et dessins jusqu'au moment tant attendu de l'allumage des lampions et de la procession vers le bûcher. Notre bonhomme brûla bien, signe selon l'adage d'un printemps clément...

La soirée se finit autour d'une foutinette et d'une part de brioche partagées ensemble dans la satisfaction d'une fête bien réussie.

Rendez-vous à nouveau en mars 2015 !

Aline CARL





## Sortie au Parc Disneyland



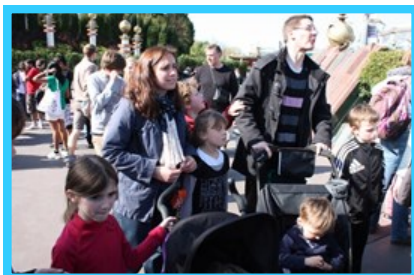
*Le Comité des Loisirs organisa le 5 avril une sortie au Parc Disneyland de Paris afin de remercier les bénévoles ayant contribué au succès de l'Armada à Aizier en juin 2013.*

*C'est à la majorité que cette destination fut votée, et ce sont ainsi 59 personnes qui se retrouvèrent à la Mairie dès 6h15 le 5 avril. Pour une fois, aucune difficulté à lever les plus petits : ils trépidaient d'impatience à l'idée de voir Mickey et Minnie. Même Lola en béquilles n'aurait pas manqué cela ! Et pour les plus grands un coup de café et nous voilà tous en route.*

*Le soleil fut au rendez-vous toute la journée, ce qui ne fit que contribuer à l'aspect enchanteur du parc. Après une journée de vadrouille, l'heure du retour sonna à 19h00, et tous nos petits aventuriers regagnèrent Aizier la tête remplie de rêves et de magie.*

*Le Comité des Loisirs souhaite réitérer sa gratitude envers l'ensemble des bénévoles de l'Armada qui par leur investissement ont permis la pérennité financière du Comité.*

*Aline CARL*



## *Vide grenier*



*Le vide grenier du Comité des Loisirs d'Aizier se tint le 1<sup>er</sup> Mai sur le Quai de Seine pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. A l'image des années précédentes, le Comité eut recours à un restaurateur ambulancier proposant aux exposants et visiteurs, café, croissants et sandwiches. Crêpes et boissons étaient également mis en vente par le Comité.*

*Bien que le vide grenier suscita l'intérêt d'un nombre honorable de visiteurs, peu d'exposants osèrent cependant braver le temps austère du jour...*

*La bonne humeur régna néanmoins, et entre deux coups de bâche, de bonnes affaires furent faites !*

*On ne saurait, il est vrai, rêver d'un cadre plus idyllique pour un vide grenier que le quai de Seine d'Aizier.*

*Espérons que pour l'édition 2015 mère nature nous soit juste un peu plus clémente !*

*Aline CARL*



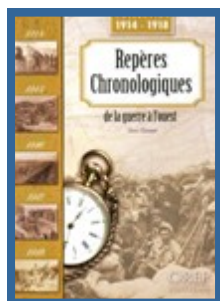
## Cérémonie de commémoration du 11 novembre

*"Depuis plusieurs mois la France se remémore la première année de la Grande Guerre dans le cadre d'un centenaire unanimement partagé. Les Françaises et les Français se mobilisent pour rendre hommage à leurs aînés et rappeler leur fierté à l'égard de l'histoire de notre pays"...*



*C'est par ces mots issus du message du Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, Kader Arif, que Benoît Gatinet, maire de la commune, commença la cérémonie de commémoration de la victoire et de la paix en présence de nombreux aiziérois.*

*Une fois n'est pas coutume, après la traditionnelle manifestation autour du monument aux morts, la commémoration se prolongea à la salle Madeleine Jotte. Michel Hainque, conseiller municipal, a lu un texte émouvant sur l'histoire de la Grande Guerre à l'intention plus particulièrement des enfants et termina son élocution sur quelques vers d'un poème de Charles Péguy, poète qui trouva la mort le 5 septembre 1914 pendant les combats de la bataille de l'Ourcq.*



*La commune a remis aux enfants un petit livre "Repères Chronologiques de la guerre à l'ouest" pour marquer le centenaire du début du conflit et dans le but de perpétuer le travail de mémoire. C'est Arnaud Maupoint qui s'est chargé de trouver l'ouvrage.*

*La cérémonie se termina autour d'un verre de l'amitié.*

*Christophe FOLIOT*



## *Le repas des Anciens*

*Quelle belle journée ce samedi 22 novembre, la température est plutôt douce et le soleil nous fait l'honneur de sa présence. Nos aînés sont à l'heure au rendez-vous fixé devant la mairie et heureux de se retrouver... Alors que les élus de la commune sortent d'une séance du Conseil Municipal, la question que tout le monde se pose, est : Où va-t-on cette année ? Benoît Gatinet annonce la destination : « Cette année, nous allons déjeuner au pied du Pont de Normandie au restaurant l'Armada ». Le transport s'organise, les plus jeunes emmènent les Anciens et le long convoi prend la direction de la Porte océane.*



*Nous découvrons un restaurant avec une vue magnifique sur la baie de Seine et sa réserve naturelle. Au loin, on peut distinguer une partie de chasse, qui n'est pas sans ravir les quelques chasseurs présents de notre assemblée. Les doyens du jour sont Marie-Madeleine Darcy et Jean-Pierre Buret. N'oublions pas, non plus, la présence de notre Maire honoraire Pierre Le Pallec toujours vaillant et fidèle à notre rendez-vous annuel.*

*Vient ensuite l'heure du repas où chacun a pu apprécier, non seulement, la qualité du menu, mais également du service du personnel de l'Armada. Sur la route du retour, l'un évoquait son goût pour l'Osso Buco de lotte, tandis que l'autre, à la bouche plus sucrée, parlait du duo de feuillantine au chocolat et carapoire.*

*Pour conclure cette journée festive, un verre de l'amitié, offert par le Comité de Loisirs, fut partagé à la salle Madeleine Jotte.*



*Christophe FOLIOT*

## *Le spectacle de Noël 2014*



*Les exploits des magiciens durent depuis tant de siècles qu'on ne peut dire avec exactitude quand ils ont commencé. Cet art de l'illusion est sans doute né dans les fabuleux pays d'Orient. Lorsque Aladin frotta sa lampe, quelque chose d'inattendu s'est produit ! Et c'est le travail du magicien, de faire que ces choses se produisent, il ne faut pas oublier que même adultes, nous restons des enfants, et comme les enfants, nous cherchons tous une évasion agréable dans un conte de fée ou d'illusions.*

*Ce dimanche 14 décembre 2014, dans la salle Madeleine JOTTE, nous étions tous des enfants, enchantés par les tours de prestidigitation du magicien Jérôme...*

*Il n'y a qu'à demander à Marthe, Louis, Channel, Hugo ou Charles, assistants magiciens du jour, s'ils ont réussi à déceler la moindre faille dans les tours ou les illusions présentés ! Que ce soit avec un jeu de cartes, un livre dont les pages sont vierges de dessins qui se retrouve l'instant d'après rempli de coloriages, des balles en mousse, des dominos, des billes de couleurs rouge, puis verte et enfin rouge et verte, ou d'un casse-tête chinois avec on ne s'est plus très bien combien de cordes...*



*Le final est toujours le même : l'étonnement laisse place à l'émerveillement, les yeux écarquillés à de larges sourires et ça se termine par un tonnerre d'applaudissements...*

*Les numéros exécutés avec brio, humour et poésie n'ont pas révélé leurs secrets. L'art du magicien n'est-il pas de conduire son auditoire sur une terre d'enchantement, une terre féérique pleine de merveilles ?*

*Mission réussie, Monsieur Jérôme. Merci pour ce moment d'évasion au pays des mystères...*



*Vite, le goûter !*

*Le père Noël ne va plus tarder car la nuit tombe. Ah ! Il arrive accompagné d'Aline, Nelly, Claudine et Benoît qui portent les cadeaux... Père Noël crie Julien « Je veux faire un bisou à toi ».*

*Après une petite séance photos, le Père Noël partit continuer sa tournée car beaucoup d'enfants dans les villages aux alentours l'attendent avec impatience.*

*Joyeux Noël à tous et à l'année prochaine.*

*Christophe FOLIOT*



## Renseignements pratiques

### *Permanences de la Mairie*

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02.32.42.18.40**, ou envoyer un fax à ce même numéro.

Vous pouvez nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@wibox.fr**

Retrouvez-nous sur notre site internet de la mairie : **www.aizier.fr**

**En cas d'urgence, vous pouvez appeler :**

- ◇ M. GATINET, Maire (02 32 42 18 40)
- ou**
- ◇ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

### *Comité de Loisirs, dates de fêtes et manifestations*

**Le samedi 24 janvier 2015** 16h00 Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal  
17h00 La galette des Rois

Les autres dates des manifestations vous seront communiquées ultérieurement.

### *Location de la salle communale*

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

### *Avis aux nouveaux habitants*

N'hésitez pas à venir vous présenter à la mairie !

## Une borne Wi-Fi



™ La Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine a installé une borne Wi-Fi à la mairie.

Comment cela fonctionne ?

Devant la mairie, vous disposez d'un accès gratuit à Internet, il vous suffit de saisir votre adresse mail et vous serez connecté.

## Bibliothèque de Bourneville

Une équipe constituée de bénévoles passionnés vous accueille à la bibliothèque !

Nelly Buret, Jocelyne Durand, Annie Fiquet, Céline Nicolle et « Vonnette » conseilleront petits et grands. Quant au choix des livres pour les enfants, il est réalisé par Eric Fuchs.

**L'inscription à la bibliothèque est gratuite.**



### Horaires d'ouverture en période scolaire

- \* Lundi de 16h30 à 18h00
- \* Mercredi 14h30 à 16h30
- \* Samedi 10h00 à 12h30

### Horaires d'ouverture pendant les vacances

- \* Mercredi 14h30 à 17h30
- \* Samedi 10h00 à 12h30

**Tél : 02.32.57.31.96**

## Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Mme Clothilde Kerscaven vous accueille à la bibliothèque ; elle est à votre écoute.

N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

**L'inscription à la bibliothèque est gratuite.**

### Horaires d'ouverture au public

- \* Mardi de 13h30 à 17h30
- \* Mercredi 14h45 à 17h45
- \* Samedi 13h30 à 16h30

**Tél : 02.32.42.18.42**



## Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine organise de nombreux événements (02 32 57 32 23)

Vous pouvez vous y rendre toute l'année du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. En juin, juillet et août, l'Office de Tourisme est également ouvert les dimanches et jours fériés de 10h00 à 13h00.



Désormais, vous pouvez retrouver toutes les actualités sur les pages Facebook et Twitter officielles.

## Déchetterie

### Création de la nouvelle filière amiante liée

La déchetterie n'étant pas en mesure d'accepter ce matériau ou des déchets en contenant, le SDOMODE a mis en place cette filière spécifique payante.

L'utilisateur souhaitant bénéficier de cette filière devra en faire la demande auprès de la Communauté de Communes (02.32.57.52.02). Un bordereau de dépôt amiante vers un site prédéfini lui sera remis et une convention déterminant les modalités de dépôt et de refacturation entre la Communauté de Communes et le pétitionnaire devra être conclue.

### Nouveaux horaires de la déchetterie

La déchetterie est ouverte gratuitement aux particuliers habitant le canton de Quillebeuf-sur-Seine. Nous vous demandons de vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité à présenter au gardien.

#### **Période hivernale**

##### **Du 16 octobre au 14 avril**

Mardi : 8h30 - 12h00

Mercredi : 14h00 - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Samedi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30

#### **Période estivale**

##### **Du 15 avril au 15 octobre**

Mardi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 14h00 - 18h30

Jeudi : 8h00 - 12h00 et 16h00 - 18h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Samedi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

**Jours de fermeture : dimanche & lundi**

**N° de téléphone de la déchetterie : 02.32.41.07.75**



## Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine



Vous pouvez joindre la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au 02 32 57 52 02.

### Permanences Habitat & Développement

Madame MORIN intervient tous les premiers mercredis du mois de 15h00 à 17h30, sauf au mois d'août.

### Permanences Mission Locale Ouest Eure

La Mission Locale de l'Ouest est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Des permanences sur rendez-vous sont assurées à Quillebeuf-sur-Seine le lundi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Site : [www.miloe.fr](http://www.miloe.fr)

### Permanences PACTE

Mme BONS assure des permanences tous les premiers vendredis du mois de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Vous pouvez la contacter au 02 32 42 09 60.

### Permanences Assistante sociale

Une plate-forme téléphonique de premier contact est à votre écoute au 02 32 31 97 17.

Suivant l'urgence de la situation, un rendez-vous vous sera proposé à domicile, ou vous serez renvoyé vers le Pôle Social de Pont-Audemer, qui assure des permanences au 9 rue des Papetiers, le lundi de 14h00 à 17h00 et les mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00.

Pour tout renseignement, contactez le Pôle Social au 02 32 41 76 60.

### Permanences PMI

Mme BERTOIS-MARIDOR assure des permanences le mardi de 14h00 à 16h30.

Le Docteur Fleuriot intervient pour les enfants de 0 à 6 ans.

Elle reçoit sur rendez-vous une fois par mois au Pôle animation famille (02 32 57 52 02)

### Permanences CAF

Vous pouvez dialoguer en direct avec un conseiller de la CAF en visio-accueil par l'intermédiaire d'une borne interactive.

Des permanences sont assurées les premiers et derniers mardis du mois de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous au 02 32 57 52 02 au Pôle animation famille à Quillebeuf-sur-Seine.

Site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## L'action sociale

### L'aide à domicile

Le service d'aide à domicile de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine emploie actuellement 20 aides à domicile et intervient sur les 14 communes du canton.

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir un travail matériel, relationnel et social, contribuant au maintien à domicile des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne.

L'aide à domicile intervient pour apporter une aide aux travaux domestiques, mais aussi pour apporter une aide directe à la personne. L'aide à domicile est aussi un soutien moral pour la personne aidée et lui permet de rester en contact avec l'extérieur.

Pour plus de renseignements sur ce service, contacter directement :

**Madame Natacha MORISSE**  
**Responsable du service 02 32 57 50 37 (Ligne directe)**  
**Courriel : [cdc.natacha.morisse@orange.fr](mailto:cdc.natacha.morisse@orange.fr)**

### Le service Enfance - Jeunesse

La Communauté de Communes organise et gère des actions de loisirs de la petite enfance à la jeunesse en proposant différents services :

#### **Le Relais Parents-Assistantes Maternelles pour les 0-3 ans**

Il s'adresse aux jeunes enfants non scolarisés, aux assistantes maternelles et aux parents. Les activités ont lieu à Quillebeuf-sur-Seine et dans les communes.



#### **Les accueils périscolaires**

Il s'agit d'un accueil pour les 3-12 ans, avant et après l'école, qui se déroule à Quillebeuf-sur-Seine, à Bourneville, à Bouquelon, à Trouville-la-Haule et à Sainte-Opportune-la-Mare.

#### **Les accueils des 3-12 ans**

Les mercredis (en période scolaire), les petites et les grandes vacances.

Ils ont lieu au Pôle Animation Familles, à Quillebeuf-sur-Seine et à Bourneville (uniquement l'été).



#### **Le Relais Jeunes**

Il se situe à Quillebeuf-sur-Seine.

Il est ouvert à l'ensemble des 13-18 ans de la Communauté de Communes.





## Présence Verte

Depuis 5 ans, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la Centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.

De nouveaux dispositifs sont proposés pour améliorer les conditions de vie au quotidien : le bracelet "détecteur de chute", le transmetteur GPRS (qui permet de palier à l'absence de ligne téléphonique), le détecteur de fumé relié à la centrale d'appels...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## Qu'est-ce qu'un AVC ?

Un accident vasculaire cérébral est l'arrêt brutal de la circulation sanguine au niveau d'une partie du cerveau.

Les AVC peuvent être dus soit à un caillot dans une artère soit à une hémorragie, par lésions des parois du vaisseau.

### **Six signes doivent vous alerter :**

- faiblesse musculaire ou paralysie brutale touchant face, bras et jambe d'un même côté du corps (hémiplégie) ;
- perte de la sensibilité d'un bras, d'une jambe, de la face ou de tout le côté d'un corps ;
- difficulté soudaine à trouver les mots ou à les exprimer ;
- trouble soudain de l'équilibre et de la marche ;
- perte soudaine de la vision d'un œil ou vision trouble ;
- maux de tête violents et intenses.

**Devant ces symptômes il faut appeler le centre 15 sans attendre.**

Un mot d'ordre : la rapidité. L'AVC est une **URGENCE ABSOLUE**

Si le patient est rapidement pris en charge, les risques de lésions cérébrales irrémédiables sont moindres.

**ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL**

EN CAS D'APPARITION BRUTALE DE L'UN DE CES TROIS SIGNES :

- ..... une déformation de la bouche
- ..... une faiblesse d'un côté du corps, bras ou jambe
- ..... des troubles de la parole

**APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE SAMU 15**

**A.V.C. AGIR VITE C'EST IMPORTANT**

BLO L'URRA SERALI

ARS

INDÉS

## **Monoxyde de carbone : un gaz incolore, inodore, toxique et mortel**

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore, et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz. Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions est susceptible d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

### **Quels sont les symptômes de l'intoxication ?**

Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque :

- maux de têtes,
- nausées,
- fatigue,
- malaises
- ou encore paralysie musculaire.

Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

### **Que faire en cas d'intoxication ?**

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêtez si possible les appareils à combustion
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments
- Appelez les secours (**112** n° d'urgence européen - **18** Pompiers - **15** SAMU)
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers

### **Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone**

- Faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- Maintenir les systèmes de ventilations en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air, même par grand froid ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant et ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

### **Le monoxyde, ce n'est pas qu'en hiver**

L'exposition au monoxyde ne se fait plus uniquement qu'en période de chauffe mais toute l'année par l'utilisation de groupes électrogènes de façon continue.

La difficulté, que peuvent rencontrer les familles dans le règlement des factures, engendre l'utilisation de groupes électrogènes comme substitut à la production d'énergie des logements.

### **Pour plus d'informations**

Consultez la page du site internet de l'ARS de Haute-Normandie :

<http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/Lorsque-les-temperatures-baiss.176673.0.html>